LE QUÉBEC DOIT ÊTRE LIBRE DE SES CHOIX!

Stéphane Bergeron

**Député de Montarville
et porte-parole du Bloc Québécois
en matière d'affaires étrangères
et de développement international**

MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉ

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Une motion présentée par le Bloc Québécois reconnaissant la pleine légitimité de l'utilisation de la clause dérogatoire par le Québec et les provinces a été défaite par les libéraux et les néodémocrates. Force est donc de constater que la majorité des députés fédéralistes à Ottawa tiennent moins à leur constitution qu'ils ne veulent bien le laisser croire... Parce que, oui, la clause dérogatoire est une disposition constitutionnelle léguée par nul autre que le père de l'actuel premier ministre! Il s'agissait d'un compromis négocié avec les provinces pour qu'elles se rallient à son projet de rapatriement de la constitution au détriment du Québec.

Le nouveau pacte constitutionnel concocté en 1981 dans le dos du Québec, n'a été endossé, depuis, par aucun gouvernement québécois et pour cause, puisqu'il aura eu pour effet de réduire les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Le Québec, tout comme certaines provinces, s'est néanmoins prévalu de la disposition dérogatoire, afin d'éviter que, pour certains projets de loi, la volonté de ses législateurs dûment élus puisse être remise en question par des juges nommés par Ottawa. C'est ainsi qu'il a invoqué la clause dérogatoire pour préserver ses législations sur la laïcité et la protection de la langue française des effets de la mouvance multiculturaliste promue par le fédéral.

Or, celui-ci ne se contente pas de financer à même nos taxes et impôts la contestation de ces lois québécoises démocratiquement adoptées, il tente aussi de changer les règles du jeu en remettant en cause la capacité du Québec et des provinces de recourir à la clause dérogatoire. C'est tout à fait inacceptable!

Cela dit, en marge de l'effervescence qui règne sur la colline parlementaire, l'hiver, qui tire sa révérence, a campé le décor de la vie de mes concitoyennes et concitoyens ces derniers mois, vie à laquelle je n'ai pas manqué de m'associer aussi souvent et intensément que possible, comme vous pourrez le constater à travers le bref échantillon de photos que contient le présent bulletin parlementaire.

Bonne lecture!

Stéphane Bergeron

STÉPHANE BERGERON
Député de Montarville

BLOC Québécois

Restriction de la clause dérogatoire

UN QUÉBEC LIBRE DE SES CHOIX, ON N'Y DÉROGERA PAS.

Depuis le début de l'année, Justin Trudeau a montré à plusieurs reprises son intention de limiter l'accès à la clause dérogatoire. Cette prise de position n'est pas anodine: cette clause est le dernier rempart permettant au Québec de faire ses propres choix, notamment en matière de langue ou de laïcité.

C'est donc une attaque claire contre la volonté des Québécois de protéger leurs valeurs, leur culture, leur identité. Pour s'y opposer, en février dernier, le Bloc Québécois a imposé un débat au Parlement sur l'utilisation de la clause dérogatoire.

L'objectif: faire reconnaître aux partis fédéralistes que la clause dérogatoire a justement pour objectif de protéger la marge de manoeuvre du Québec et des provinces et que c'est à eux seuls de décider de l'utilisation de la disposition de dérogation.

Malheureusement, les libéraux et le NPD ont décidé de voter contre notre motion sur le sujet, reniant donc le droit de la nation québécoise à prendre ses propres décisions. Cette position qu'ils ont clairement exprimée n'augure rien de bon pour le Québec, alors que ces deux partis se sont prononcés contre la Loi 21 sur la laïcité et la Loi 96 sur la langue française.

On ne se laissera pas faire. Nos choix nous appartiennent, ce n'est pas à Ottawa de nous dicter quoi faire!

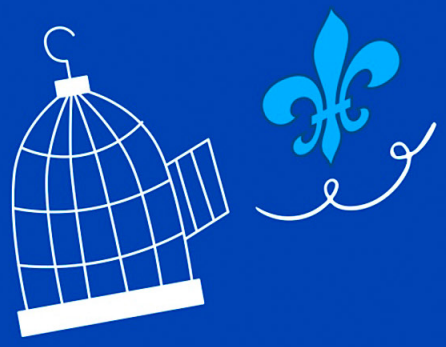

La liberté de faire nos propres choix, c'est non négociable.

QU'EST-CE QUE LA CLAUSE DÉROGATOIRE?

Aussi appelé «clause nonobstant» ou encore «disposition de dérogation», l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés a été négocié en secret, en l'absence du Québec, au cours de ce qu'il est convenu d'appeler la «nuit des longs couteaux», cette nuit d'infamie au cours de laquelle, en novembre 1981, les provinces anglophones et le gouvernement fédéral ont convenu d'un nouveau pacte constitutionnel.

Depuis les années soixante-dix, le premier ministre Pierre Élliott Trudeau caressait le projet de rapatrier la constitution canadienne de 1867, qui constituait toujours une loi britannique, et d'y adjoindre une Charte des droits et libertés. Il prit prétexte de la campagne référendaire de 1980 et de la victoire du NON pour mener finalement à bien son projet. Or, celui-ci était contrecarré par le Québec et une majorité de provinces, qui s'inquiétaient du pouvoir que les tribunaux, avec l'introduction d'une Charte des droits et libertés, pourraient s'arroger au détriment des Parlements.

Résolu à mener à bien son projet, et ce, malgré les promesses solennelles faites aux Québécoises et Québécois durant la campagne référendaire, Pierre Élliott Trudeau s'est dès lors employé à briser le front commun composé du Québec et de la majorité des provinces. Il a proposé à ces dernières un compromis: elles pourraient ponctuellement invoquer une claude dérogatoire pour soustraire certaines de leurs lois (ou certaines parties de celles-ci) à l'application de l'une et/ou l'autre des dispositions de la Charte des droits et libertés. Elles ont accepté ce compromis, lâché le Québec et signé le nouveau pacte constitutionnel de 1982, qu'aucun gouvernement québécois, depuis, n'a jamais endossé.

Or, voilà que le fils de l'autre trouve que le Québec et les provinces se prévalent de la clause nonobstant trop souvent à son goût, si bien qu'il se propose maintenant, en violation du compromis de 1982, de demander l'avis de la Cour suprême quant à l'à-propos du recours répété à cette disposition par les provinces. Mais ne vous y trompez pas; cette manoeuvre juridique grossière a principalement pour but, à terme, de faire invalider les Lois 21 (sur la laïcité) et 96 (sur la langue française), qui ont pourtant été dûment adoptées par l'Assemblée nationale du Québec et qui jouissent d'un important appui dans l'opinion publique québécoise.

REGARDS SUR UN PASSÉ PAS SI LOINTAIN...
L'HIVER DANS LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE MONTARVILLE!

Les températures parfois glaciales ou encore la neige, qui s'est révélée plutôt abondante cette année, n'ont pas eu raison de Stéphane Bergeron, qui a participé à nombre d'activités au cours des dernières semaines.

Il s'est notamment joint aux membres de la *Table de solidarité de Saint-Bruno*, qui se réunissaient, en janvier dernier, dans le cadre d'une activité informelle ayant pour objectif de lancer les activités pour cette nouvelle année.

Quelques jours plus tard, il s'est rendu à la réception de la rentrée de la *Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno*, où il a pu échanger avec les entrepreneurs et représentants d'organismes locaux. Stéphane Bergeron a également eu le plaisir de participer à la mise au jeu officielle de la 40e édition du Tournoi québécois Pee-Wee M-13 de Saint-Hubert.

Il a aussi pris part, à la bibliothèque municipale de Sainte-Julie, au vernissage de l'exposition d'œuvres des artistes-peintres Raymonde L. Fortin et Lucie Rochon. Il a aussi participé aux Julivernales, où se tenaient le concours «Bricole ton traîneau» du *Club optimiste de Sainte-Julie* et, en marge, le Tournoi québécois de hockey M-11 de Sainte-Julie.

En outre, Stéphane Bergeron s'est joint au «marchethon» de l'organisme de logement social *Le Paillasson*, qui se tenait au parc du Lac du Village à Saint-Bruno-de-Montarville. Il a par ailleurs participé aux «Plaisirs d'hiver» de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, avant de se rendre au souper dansant de la Saint-Valentin du Club FADOQ *La Gerbe dorée*.

L'hiver fut également fort occupé sur la colline parlementaire et le printemps ne risque pas de l'être moins!

STÉPHANE BERGERON ET SON ÉQUIPE SONT À VOTRE SERVICE:

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION:

1990, rue Léonard-de-Vinci
Bureau 201
Sainte-Julie, Québec
J3E 1Y8

Tél.: 450 922-BLOC (2562)
Téléc.: 450 922-1223
Sans frais: 1 833 615-0376

StephaneBergeron.net

BUREAU PARLEMENTAIRE:

Chambre des communes
Édifice de la Justice
Bureau 910
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Tél.: 613 996-2416
Téléc.: 613 995-6973

Stephane.Bergeron@parl.gc.ca

Suivez-nous sur:

@StephaneBergeronMontarville @Sbergeron.bq @Sbergeron